

# Décembre

Mairie de

**BOESENBIESEN**

22 Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN



**Tél. 09 75 66 75 48**

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

## Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 08h à 09h
- ⇒ Jeudi 16h à 18h



**Le Maire**

**Les Conseillers Municipaux**

**Le Personnel Communal**

**Vous souhaitent leurs  
meilleurs vœux pour 2016**



*La fête des Personnes  
Agées aura lieu le  
10/01/2016*

## **FERMETURE MAIRIE**

Le **secrétariat de mairie** sera  
**fermé**

**du 21 décembre 2015  
au 03 janvier 2016**

*Les permanences reprendront  
normalement le lundi 04 janvier*

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

- ⇒ **au Maire** (Jean-Blaise LOOS 03.88.85.36.53)
- ⇒ **aux adjoints** (KEUSCH Jean-Jacques 03.88.85.37.51 - LAUFFENBURGER Mathieu 03.88.85.02.18)

# NOTE D'INFORMATIONS

## MARCHE DE NOEL

L'Association de parents d'élèves, BS Dynamique (RPI Boesenbiesen Schwobsheim), nouvellement créée, vous propose un **marché de Noël**

**le vendredi 11 décembre 2015 dès 18h**  
**sur la place de la mairie de Boesenbiesen**

Une chorale de jeunes du RPI vous présentera un concert de l'Avent dans l'église à 18h. Les bénévoles vous proposeront une petite restauration sur place, afin de vous réchauffer !

Des bricolages de Noël vous seront proposés, afin d'agrémenter votre petite liste au père Noël. Les bénéfices de cette manifestation seront reversés à l'école, afin de financer le futur projet de classe de neige.



**VENEZ NOMBREUX !!**

### **▲ AVIS AUX HABITANTS ▲**

A l'occasion de cette manifestation, **la circulation et le stationnement seront interdits sur une partie de la rue Principale (de l'abri bus jusqu'au n°23) et sur l'ensemble de la rue de l'Ecole. Cette restriction est valable à partir de 16h jusqu'à 23h**, les déviations nécessaires seront mises en place. Ces consignes ne s'appliquent pas aux services de secours et de sécurité.

*Merci pour votre compréhension*

## CONCERT



**L'Ensemble vocal à Chœur Battant** de Sainte-Marie-Aux-Mines nous fera l'honneur de présenter en avant-première leur concert de fin d'année

**le dimanche 13 décembre 2015 à 17h**  
**en l'église de Boesenbiesen**

La chorale à Chœur Battant nous emmènera dans un voyage vocal et musical à travers de nombreux pays. Chants de Noël et chants sacrés d'ici et d'ailleurs vous feront découvrir ou redécouvrir la richesse et la variété du patrimoine musical traditionnel, classique ou gospel, les mélodies et les sonorités propres à chaque pays.

**ENTREE LIBRE—PLATEAU**

**En faveur de la Croix Rouge et de leur association**

L'ensemble vocal fait partie de la Compagnie de la Mine d'Artgens qui a une vocation culturelle et sociale. Elle réunit des hommes et des femmes d'horizons socioprofessionnels différents. Artisans, artistes, cadres, travailleurs sociaux, enseignants, étudiants... ont choisi de s'engager ensemble autour d'un projet, le projet mine d'artgens : créer une salle de spectacle, une salle d'exposition et un restaurant à Ste Marie aux Mines. Le projet mine d'artgens est né de leur volonté de concrétiser un élan et de donner corps à leurs idées, afin de faire partager l'amour de l'art, de la rencontre, de l'échange et de la solidarité avec le plus grand nombre. C'est bien là l'esprit de Noël !

**Nous vous attendons nombreux pour les soutenir**

# REVISION LISTES ELECTORALES 2015/2016

## DERNIER RAPPEL

Si vous êtes concernés, merci de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent et ce avant le 31/12/2015.

**A TOUS LES CONCERNES, MERCI DE NE PAS ATTENDRE LE 31 DECEMBRE 2015 POUR FAIRE VOS DEMARCHES ELECTORALES !**

Par ailleurs conformément à l'article R5 du Code Electoral une permanence sera assurée **le jeudi 31 décembre de 9h à 11h.**



**Les électeurs inscrits entre le 01/10/2015 et le 31/12/2015 ne pourront pas voter aux élections régionales de décembre !**

## DENEIGEMENT DES TROTTOIRS

Pour la sécurité de tous, **les habitants de la commune sont invités à déneiger leur trottoir lors des intempéries hivernales.**

Il est également important **de dégager l'accès aux boîtes aux lettres** pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles. Les facteurs distribuent votre courrier 6 jours sur 7, et durant les intempéries hivernales, leur mission est rendue difficile lorsque les accès aux boîtes aux lettres ne sont pas dégagés.

Enfin, pour éviter tout risque en cas de verglas, il est conseillé de répandre sur le trottoir **des cendres, du sable, du gravier, de la sciure de bois ou du sel.**

**Nous vous remercions par avance pour votre participation et votre compréhension.**

## CAUE

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin, dispense des conseils gratuits à tous les particuliers pour améliorer la qualité architecturale et l'insertion dans le paysage bâti et naturel des constructions.

L'architecte-conseiller vous proposera un RDV sous 15 jours, sur le lieu de votre projet.

**Prenez RDV au 03 88 15 02 30 ou [www.caue67.com](http://www.caue67.com)** (rubrique « services aux particuliers »).



**5 rue Hannong  
67000 STRASBOURG**

## FEUX D'ARTIFICE

Extrait de l'arrêté préfectoral du 13/09/2013 : *Utilisation des articles pyrotechniques*

Article 11 :

A l'exception des feux d'artifices et spectacles pyrotechniques ayant fait l'objet d'une déclaration en mairie :

- **Il est interdit d'utiliser tout article pyrotechnique à moins de 100 m des établissements de soins, de santé, et assimilés, et des maisons de retraite.**

- **Il est interdit de tirer pétards, artifices élémentaires de divertissement et pièces d'artifices à moins de 50 m de tout bâtiment commercial, industriel ou artisanal, écoles et établissements d'enseignement, maison d'habitation ou bâtiment public.**

Article 13 :

**Entre le 1er juin et le 31 juillet et entre le 1er novembre et le 10 janvier, l'utilisation des artifices de divertissement des catégories K2, C2, K3, C3 et T1 et des produits pyrotechniques de type fusée est réservée aux personnes titulaires d'un certificat de qualification C4-T2 de niveau 1 ou de niveau 2.**

**Nous comptons sur votre bienveillance et votre compréhension pour respecter ces règles, établies pour votre sécurité et celle de ceux qui vous entourent.**

**INTERDICTION D'UTILISER DES ARTICLES PYROTECHNIQUES POUR LES UTILISATEURS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE !**